



PROCÈS-VERBAL

Réunion extraordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le mardi 22 août 2023, à 19 h, à l'ancien édifice municipal de Paquetville

Présents : Denis Landry, maire
Luc Robichaud, conseiller général
Suzanne Thériault, conseillère générale
Cathy Gosselin, conseillère quartier 1
Etienne Cormier, conseiller quartier 2
Albert Lagacé, conseiller quartier 3
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4
Danny Comeau, conseiller quartier 5
Louis LeBouthillier, conseiller quartier 6
Vanessa Haché Breau, directrice générale/greffière
Ghislain Comeau, directeur général adjoint/trésorier

Absents : Jessica Thériault, greffière adjointe

1. Appel à l'ordre

Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il explique ensuite la procédure d'une réunion extraordinaire.

Le conseiller Louis LeBouthillier, après discussion sur la procédure de la réunion, quitte la réunion à approximativement 19 h 10.

2. Constatation du quorum

La directrice générale confirme qu'il y a quorum.

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Monsieur le maire demande aux membres du Conseil si quelqu'un avait un conflit d'intérêts avec l'un des points à l'ordre du jour. La conseillère Nathalie Mallais Comeau et le conseiller Étienne Cormier déclarent un conflit d'intérêts pour l'item 7 et le conseiller Danny Comeau déclare un conflit d'intérêt avec l'item 8.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est ensuite proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau que l'ordre du jour soit adopté, tel que lu. Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2023-08-099

5. Modification de l'arrêté de zonage pour le dossier des duplex dans la région de St-Isidore

Résolution du Conseil concernant la publication des avis en vertu de l'article 111(1) de la Loi sur l'urbanisme

Sujet : Modification au zonage – Ensemble du territoire municipal de St-Isidore

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a été saisi d'une demande de modification à l'arrêté de zonage de St-Isidore par la Municipalité des Hautes-Terres et que cette demande a pour but de modifier son arrêté de zonage afin de permettre le lotissement d'une habitation bifamiliale le long d'un mur mitoyen incluant certaines conditions, et ce, quel que soit la zone touchée;

CONSIDÉRANT QUE l'article 111(1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Étienne Cormier,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

- a) soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification de l'arrêté tel que recommandé par le CRP;
- b) la greffière se charge au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits à l'article 111(1), les avis publics conformes aux prescriptions de l'article 111(4) de la Loi sur l'urbanisme;
- c) l'étude des objections au projet d'arrêté soit fixée au mardi 26 septembre 2023, en la salle du Conseil de l'édifice municipal Nancy Lainey-Thériault.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2023-08-100

6. Modification du plan municipal et de l'arrêté de zonage pour le dossier Marc Chiasson

Résolution du conseil concernant la modification de l'arrêté adoptant le plan municipal de Paquetville

Sujet : Modification au plan municipal – 1871, rue Bellechasse

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a l'intention de modifier l'arrêté adoptant le plan municipal suite à une demande présentée par monsieur Marc Chiasson pour permettre de convertir d'un restaurant en une habitation multifamiliale de trois (3) logements.

Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE soit rédigé en conséquence un arrêté modifiant le plan municipal tel que recommandé par le CRP.

ET QU'IL SOIT RÉSOLU QU'un arrêté soit rédigé à cet effet et, ladite modification soit présentée au public le 26 septembre 2023, à 19 h 30, en salle du Conseil de l'édifice municipal Nancy Lainey-Thériault de la Municipalité des Hautes-Terres, située à Paquetville NB; que la greffière se charge, au nom et pour le compte du conseil de donner l'avis public prescrit à l'article 25(1) de la Loi sur l'urbanisme, indiquant l'intention du Conseil, la date et lieu de la présentation publique et que les oppositions au plan proposé pourront être présentées au Conseil dans les trente (30) jours de la date de la présentation publique en les faisant parvenir au bureau de la greffière.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-08-101

7. Attribution du contrat d'entretien d'hiver secteur Paquetville et St-Isidore

La conseillère Nathalie Mallais Comeau et le conseiller Étienne Cormier, étant en conflit d'intérêt avec le présent item, se retirent de la salle de réunion à 19 h 23.

Suite aux résultats de l'appel d'offre relativement au contrat pour l'entretien d'hiver des secteurs de Paquetville et de St-Isidore;

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Luc Robichaud,

QUE la Municipalité des Hautes-Terres accepte la soumission de Marc Chiasson Trucking (2017) Ltée et leur attribue le contrat d'entretien d'hiver pour le secteur de Paquetville, pour une durée de trois (3) ans, au montant de 148 638.22 \$ plus TVH pour la première année, avec une augmentation de 3.6 % à chacune des années suivantes;

ET QUE la Municipalité des Hautes-Terres accepte la soumission d'Aurèle Mallais et Fils Ltée et leur attribue le contrat d'entretien d'hiver pour le secteur de St-Isidore, pour une durée de trois (3) ans, au montant de 223 000.00 \$ plus TVH pour la première année, avec une augmentation de 4 % à chacune des années suivantes. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-08-102

8. Attribution du contrat d'entretien d'hiver pour la caserne de Saint-Sauveur

Le conseiller Danny Comeau, étant en conflit d'intérêt avec le présent d'item, se retire de la salle de réunion à 19 h 31. La conseillère Nathalie Mallais Comeau et le conseiller Étienne Cormier reviennent dans la salle de réunion au même moment.

Suite aux résultats de l'appel d'offre relativement au contrat pour l'entretien d'hiver pour la caserne de Saint-Sauveur;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Cathy Gosselin,

QUE la Municipalité des Hautes-Terres accepte la soumission d'Investissement Cosico Investments Inc. et leur attribue le contrat d'entretien d'hiver pour la caserne de Saint-Sauveur, pour une durée de trois (3) ans, au montant de 7 125.00 \$ plus TVH pour la première année, de 7 350.00 \$ plus TVH pour la deuxième année, ainsi que 7 600.00 \$ plus TVH pour la troisième année. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-08-103

Le conseiller Danny Comeau revient dans la salle de réunion à 19 h 35.

9. Attribution du contrat d'entretien d'hiver pour la caserne de Notre-Dame-des-Érables

Suite aux résultats de l'appel d'offre relativement au contrat pour l'entretien d'hiver pour la caserne de Notre-Dame-des-Érables;

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Albert Lagacé,

QUE la Municipalité des Hautes-Terres accepte la soumission de Les Industries Forestières Roussel Ltée. et leur attribue le contrat d'entretien d'hiver pour la caserne de Notre-Dame-des-Érables, pour une durée de trois (3) ans, au montant de 4 500.00 \$ plus TVH, pour chacune des trois (3) années. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-08-104

10. Ajournement

Le conseiller Étienne Cormier propose l'ajournement et la séance est levée à 19 h 39.


Denis Landry
Maire


Vanessa Haché Breaux
Directrice générale/Greffière

